

La 1re réunion internationale de monitrices a eu lieu à Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **66 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA 1^{re} RÉUNION INTERNATIONALE DE MONITRICES A EU LIEU A GENÈVE

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avait organisé en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, du 17 au 23 septembre, à Genève, une réunion internationale des monitrices de cours de soins au foyer. Cette réunion devait permettre aux monitrices enseignant depuis plusieurs années et dans un grand nombre de pays les soins au foyer de revoir ensemble ce cours, d'en étudier les perfectionnements éventuels et rendre son enseignement toujours plus efficace et plus attrayant.

Au cours de ces journées, de nombreux exposés furent également présentés sur le but pratique des cours — former dans chaque famille une personne au moins qui soit capable de soigner les malades — et sur la matière elle-même de l'enseignement. M^{lle} L. Petschnigg, directrice-adjointe du bureau des infirmières de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, insista sur l'importance des qualités personnelles et professionnelles que doivent posséder les monitrices. Dans 40 pays, depuis six ans, des dizaines de milliers de personnes ont suivi déjà ces cours, c'est dire l'importance de leur contribution à l'éducation sanitaire de la population.

Dans son allocution d'ouverture, M^{lle} Yvonne Hentsch, directrice du bureau des infirmières de la Ligue, souligna la valeur de cette nouvelle formule permettant aux infirmières de travailler à l'amélioration de la santé générale et à l'adoucissement des conditions du malade à domicile. Elle tint à marquer aussi la part prise par la Croix-Rouge suisse et sa section genevoise comme par le C. I. C. R. à la réussite de cette première réunion.



Un cours donné à des aveugles.

(Photo A. T. P.)

Les six leçons du cours de soins aux malades (cours I) furent étudiées et reprises en détail par les participantes pendant la première journée de ce congrès. Chacun put faire part de ses expériences et plusieurs modifications et perfectionnements techniques seront ajoutés dorénavant au cours.

D'autres études furent consacrées les premiers jours à l'organisation pratique des cours, aux salles, au matériel de démonstration et aux problèmes pratiques concernant le recrutement et l'indemnisation des monitrices ainsi qu'aux cours de formation de monitrices. Dans ces différents domaines également les échanges de vues furent extrêmement utiles à chaque participante.

Le problème des cours spéciaux ne fut pas négligé. M^{lle} D. Eidenbenz (Suisse) fit notamment un exposé extrêmement nourri et précieux sur les cours destinés aux aveugles comme à d'autres infirmes. On sait qu'en Suisse plusieurs cours ont déjà eu lieu tant pour des aveugles que pour des sourds-muets; ces cours, qui doivent être confiés à des spécialistes, sont d'autant plus précieux que ceux qui les suivent y retrouvent une impression d'utilité qui est d'une haute valeur pour eux-mêmes. On peut mentionner dans le même ordre d'idée les cours destinés à des convalescents de maladies nerveuses et mentales, qui ont eu un très grand succès en Suisse et auxquels les médecins accordent une grande valeur pour le traitement du convalescent lui-même.

En France, mentionnons également l'essai fait pour introduire à la suite du cours de soins au foyer proprement dit, un cours annexe de deux heures précisant les soins à donner aux vieillards, aux infirmes et aux personnes atteintes de maladies chroniques. Ce problème sera repris lors d'une prochaine réunion et l'on souhaite que de nombreuses suggestions soient faites à ce propos.

*

Lors de la séance de clôture, différents vœux furent exprimés par les participantes pour que des réunions internationales de monitrices puissent avoir lieu régulièrement tous les deux ou trois ans et pour que, sur le terrain national, des facilités toujours plus grandes soient accordées aux monitrices pour permettre l'extension des cours. Les participantes ont également émis le vœu que la prochaine réunion ait lieu à Genève et qu'elle soit consacrée à l'étude du 2^e cours de soins au foyer, « Soins à la mère et à l'enfant » en même temps qu'à celle du cours de « Soins aux personnes âgées, débiles ou aux malades chroniques ». Au cours de réunions ultérieures, il conviendra d'aborder l'étude des Cours pour la Jeunesse, des Cours pour infirmes et d'autres problèmes connexes.

Au cours des journées suivantes, les participantes eurent l'occasion de visiter diverses organisations internationales, notamment la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international, l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau international d'éducation ainsi que le Centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge genevoise. Une réception fut offerte par la Croix-Rouge suisse dans la propriété du docteur H. Barbey.